



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 15 AOÛT 2023, 20h04
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

ABSENTS :

Francine Fournier, Mairesse

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

15.08.23.109

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucun point n'est ajouté à Varia. Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des élus présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

15.08.23.110

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la l'unanimité des élus présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

15.08.23.111

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023, il est proposé par Marcel Élément et résolu à la l'unanimité des élus présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

15.08.23.112

COMPTES PAYÉS, PAIES

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 16 248.56 \$, il est proposé par Marcel Élément et résolu à la l'unanimité des élus présents que les comptes payés et les paies soient acceptés et que les comptes à payer, soit payés tels que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.


Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

15.08.23.113

Dépôt de la Greffière-trésorière

Modification au procès-verbal du 21 mars 2023 – Résolution 21.03.23.054.1, laquelle est modifiée, est en copie et ajouter aux archives de la municipalité dans le livre des minutes.

RÉSOLUTION POUR ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 238-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QU'UN avis de motion et qu'un projet de règlement a été donné par le conseiller Michel Breton relatif au présent règlement lors de la session ordinaire par la résolution 21.03.23.054, tenue le 21 mars 2023 ;

ATTENDU QU'UNE période de consultation aura lieu du 5 avril au 20 avril inclusivement, pour les citoyens intéressés ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation public aura lieu à la séance ordinaire le 26 avril 2023, 20h, suite à la période de consultation qui aura lieu du 5 avril au 20 avril inclusivement ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des élus présents que le conseil municipal adopte le projet de règlement 238-2023 lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Transports et Mobilité durable – Député 5 000 \$ supplémentaire pour route 9^e rang et Courcelles

PÉRIODE DE QUESTIONS 1

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

RÉSOLUTION POUR MANDATER UN AGENT DE LIAISON EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (Projet de Loi 59) a été adoptée par l'assemblée nationale du Québec le 30 septembre 2021 et sera sanctionnée le 6 avril 2021 ;

ATTENDU QUE les municipalités font partie du groupe prioritaire 3 au sens du Règlement sur le programme de prévention avec leur mutuelle, le programme de prévention devrait donc déjà être existant et appliquer conformément à la L.S.S.T. ;

ATTENDU QU'UNE municipalité de moins de 20 employés est tenue de désigner un agent de liaison en santé et en sécurité ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des élus présents :

- De désigner le responsable des travaux publics comme agent de liaison en santé et en sécurité ;
- D'abroger la résolution 05.04.21.064 et la remplacer par celle-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION VENTE DE CHAISES ANCIENNES

Retirée



N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONCERNANT LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Retirée

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION DE LA POLITIQUE INTERNE DE FONCTIONNEMENTS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS MUNICIPAUX

Retirée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 239-2023 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Retirée

RÉSOLUTION FOURNISSEUR OU EMPLOYÉ

Retirée

RÉSOLUTION POUR ACHAT D'OUTILS ET L'INSTALLATION D'UN BUREAU DE TRAVAIL POUR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Retirée

OU

RÉSOLUTION POUR REPORTER L'ACHAT D'OUTILS ET L'INSTALLATION D'UN BUREAU DE TRAVAIL POUR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Retirée

RÉSOLUTION POUR AJOUT AU CONTRAT DE TRAVAIL

Retirée

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME EXTINCTEUR DE BEAUCE

Retirée

15.08.23.114

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – PROJET LUMIÈRES DE RUES ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire l'ajout de lumières de rues dans la municipalité pour la sécurité des citoyens ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des élus présents que le conseil :

- Retient les projets suivants :
 - ✓ Projet #DCL-23232069 (INTER- Principale / Courcelles) ;
 - ✓ DCL-23232083 (763, rue Principale) ;
 - ✓ DCL-23232046 (725, rue Principale) ;
 - ✓ DCL-23232048 (824, rue Principale) ;
 - ✓ DCL-23232066 (925, rue Principale) ;
- Autorise la directrice générale à transmettre à Hydro Québec les projets de lumières de rues retenus par le conseil municipal ;
- Autorise la directrice générale pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

15.08.23.115

PÉRIODE DE QUESTIONS 2

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

VARIA

Aucun point n'est ajouté à varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à la l'unanimité des élus présents que la séance soit levée. Il est 21h23.

Moi, **JASMIN LÉTOURNEAU**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jasmin Létourneau
Pro-maire

Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière